

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/686 du 12/9/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.21035/16
portant reclassement et nomination de
Monsieur KINENGUE Marcel, Attaché de 2°
échelon des Services Administratifs et
Financiers (SAF)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT./-

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
(/ISAS : ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF) ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements, notamment en ses article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 6609/MTPS.DGTFP.DFP du 13.7.82 portant
promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres
des catégories A2 et B des SAF (Travail et Administration Générale)
(/u l'arrêté n° 4459/MTJ.DGTFP.DFP du 21.5.80 autorisant
Monsieur KINENGUE Marcel, Attaché de 1° échelon à suivre un stage
de formation en France ;
(/u la lettre n° 858/PM.CG du 28.6.83 du Directeur du
Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement transmettant
le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé ;

DECRETE :

Adm

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62, susvisé, Monsieur KINENGUE Marcel, Attaché de 3^o échelon, indice 750 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF, en service au Secrétariat Général du Gouvernement, titulaire du diplôme de l'Institut International d'Administration Publique délivré à Paris, du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Administration Publique et du Doctorat de 3^o Cycle en Droit Public (Droit Public Interne), délivrés par l'Université de Paris I Panthéon - Sorbonne, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 1^o échelon, indice 790 Acc = Néant./-

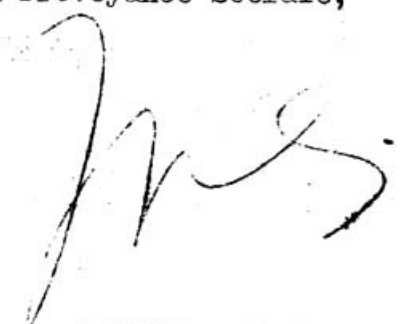
ARTICLE 2 : Monsieur KINENGUE Marcel qui bénéficie d'une bonification de 2 échelons, est nommé au 3^o échelon de son grade, indice 1010 Acc = Néant./-

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, 10 12 Septembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA


Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

DGTFP/DFP.....	3
JORPC.....	1
DGB.....	3
DCF.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2./-

